

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATL
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 13 AVRIL 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, MM. ARENAS, ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WLS, VIVES, COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE

ABSENTS/EXCUSES : Mmes GUICHEMERRE (pouvoir à M. WLS), FOURQUET (pouvoir à Mme LABORDE), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. DESPLAT), M. MELIANDE (pouvoir à Mme DOMBLIDES)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. VIVES

21-28 - COMPTE DE GESTION 2020 ÉTAT SPÉCIAL SAINTE-SUZANNE

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :

Le compte de gestion du comptable présente les documents de synthèse de la comptabilité générale. Il est établi par le Receveur Municipal et comprend l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2020, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable.

Les opérations strictement budgétaires comprennent le résultat des exercices précédents, les titres de recette émis et les mandats de paiement ordonnancés. Ces éléments budgétaires comprennent également les opérations internes en vertu des dispositions du plan comptable.

Les éléments du compte de gestion devant concorder avec le compte administratif, il est arrêté par le Conseil municipal, préalablement au vote du compte administratif. Après rapprochement, il est constaté que le compte de gestion du comptable et le compte administratif de l'ordonnateur concernant l'état spécial Sainte-Suzanne fait apparaître les mêmes résultats comptables :

| | Résultat de clôture 2019 | Part affectée à l'investissement 2020 | Résultat de l'exercice 2020 | Résultat de clôture 2020 |
|----------------|-----------------------------|--|--------------------------------|--------------------------|
| Investissement | 161 613,38 € | | - 3 400,13 € | 158 213,25 € |
| Fonctionnement | 2 486,17 € | | 10 265,96 € | 12 752,13 € |
| Total | 164 099,55 € | | 6 865,83 € | 170 965,38 € |

Le Conseil municipal peut alors constater et procéder à l'arrêté des comptes de gestion afférents à l'état spécial Sainte-Suzanne.

Étant donné que le compte de gestion n'appelle aucune déclaration, ni réserve,

Après avis favorable du Conseil Consultatif de Sainte-Suzanne qui s'est réuni le 12 avril 2021, il est proposé d'arrêter les comptes de deniers du Receveur.

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le **22 AVR. 2021**

ID : 064-216404301-20210413-21DEL28-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 30 voix pour – 1 contre (M. DELTEIL) - 2 abstentions (MM. BERGES, LABENNE), adopte le compte de gestion 2020 « État Spécial Sainte-Suzanne ».

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 13 avril 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le 22 AVR. 2021

